



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mr. et Mme FILHOL-MATHY demeurant Avenue Philibert Marschouw, 35 à 1300 Wavre ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Chaussée de Namur à 1367 Ramillies, et cadastré 3^{ème} Division Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Section B, n° 269g.

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE** et présente les caractéristiques suivantes :

- La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article D.IV.40 : - La demande implique un ou plusieurs écarts au permis d'urbanisation en vigueur : - La demande s'écarte des indications suivantes :

- « 5.2 *Le volume principal s'inscrira dans un rectangle capable dont le rapport façade/pignon sera supérieur ou égal à 1,5.* » ;

- « 5.3 *L'ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale et totalisera une surface inférieure à celle des parties pleines des élévations, en ce non compris les toitures.* ».

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies (lire encadré ci-dessous). Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Les consultations se feront **uniquement sur rendez-vous** à convenir avec le service en téléphonant au plus tard 24 heures à l'avance au 081/43.23.44 (du mardi au vendredi de 8h00 à 12h00). Les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **19/11/2021** au **03/12/2021** au Collège communal, par courrier ordinaire (Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies) ou par mail à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be avec la mention « *PU 2021/67 - Réclamation annonce de projet* ».

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Affichage de l'avis du 13/11/2021 au 03/12/2021

À Ramillies, le 04/11/2021.

Le Directeur général,

L. NOËL

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY